Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-48-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

Délibération n° 2021/48

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO

Séance du 22 MARS 2021
Convocation en date du 15 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au réfectoire de l'école d'Abbazia à huis clos, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Présents : ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; SANTONI Marie-Josée ; FRATICELLI Jean-Jacques ; ANDREANI Agnulina ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; COLOMBANI Victoria ; OTTOMANI Jean-François ; FRANCISCI Lisa ; BARBONI Toussaint ; ELEGANTINI Muriele ; ANGELI Filippu Antone ; MICAELLI Marie-Luce ; PIERI Pierre-Louis ; PAOLI Jules François ; SALDANA Esteban ; FARENC Nicole ; PIREDDA Albert ; POLINI André.

Procurations : GUIDICELLI Sébastien à PAOLI Christian ;
SUSINI Vincent à BARBONI Toussaint ;
PAOLI Franck à ROCCHI André ;
GAMBOTTI Marie-Pierre à OTTOMANI Jean-François ;
MURGIA Sandrine à ANDREANI Agnulina ;
FABRE-ACHILLI Nadine à POLINI André ;
VILLARD-ANGELI Dominique à FARENC Nicole.

Secrétaire : Madame FRANCISCI Lisa

Domaine : Finances Locales

Sous-Domaine : Décisions Budgétaires

Objet : Report du résultat de l'exercice 2020
Budget annexe de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Intervenant (s) : Monsieur André ROCCHI

Vote pour : 21
Vote contre : 6
Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-48-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Affichage en date du : 25 Mars 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil les résultats de clôture du compte administratif du Budget annexe de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour l'exercice 2020, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :
excédent de : 56 782,51 €uros

En conséquence, le Conseil, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- CONSTATE l'excédent de fonctionnement de clôture d'un montant de 56 782,51 €uros.
- AUTORISE le report à la ligne budgétaire de fonctionnement « 002 Excédents antérieurs reportés » la somme de 56 782,51 €uros.

Ainsi fait et délibéré : les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Pour le Maire empêché
Le 1er Adjoint
Christian PAOLI

PRUNELLI DI FIUM'ORBU
HAUTE-CORSE